

Éditorial



François Baroin
Président de l'AMF

Le temps des actes est venu

Avec le texte engagement et proximité, la suppression de la taxe d'habitation et l'annonce d'une loi de décentralisation, le gouvernement est au pied du mur. Au-delà des discours, les actes vont parler pour lui. Chacun de vous va pouvoir mesurer comment il est répondu à tout ce qui a été exprimé par les maires et les élus depuis des mois. L'enjeu de cette série de textes législatifs est de répondre au sentiment de dépossession, parfois d'inutilité ou d'impuissance que ressentent beaucoup de nos collègues dans l'exercice de leurs fonctions.

La meilleure façon d'y répondre est de redonner de la compétence et de la liberté aux communes. C'est ce que nous proposons concernant le texte engagement et proximité : il faut réduire le nombre de compétences obligatoires exercées par les intercommunalités, supprimer les compétences optionnelles et rendre facultatif le transfert de toutes les autres compétences. C'est une orientation simple, lisible et qui respecte la liberté des élus et la diversité des territoires. Ce serait une réponse à la hauteur des attentes.

Car, le point faible de ce projet qui va pourtant dans le bon sens, c'est le caractère très limité des réponses qu'il propose. Ainsi, il faut en finir avec le feuilletton de la compétence eau et

assainissement et redonner aux communes et aux intercommunalités la liberté de s'organiser comme elles le souhaitent. De même, sur la question des indemnités dans les communes de moins de 3 500 habitants, l'instauration d'un barème unique est une bonne chose, à condition que les plus petites communes bénéficient d'un soutien financier spécifique de l'État, comme cela était envisagé initialement, faute de quoi cela ne changera rien à la situation actuelle.

Concernant la suppression de la taxe d'habitation, jusqu'aux derniers jours avant la publication du projet de loi de finances, nous n'aurons eu aucune simulation, ni aucune étude d'impact permettant d'apprécier les conséquences réelles sur chaque commune et chaque intercommunalité du dispositif de compensation envisagé par le gouvernement. C'est donc dans le cours de la discussion budgétaire, au milieu de mille autres sujets, que cette question si importante pour nos ressources

sera traitée en quelques soirées de débats, auxquelles, par définition, nous ne participerons pas. Nous nous félicitons tous que les maires soient revenus au centre de l'attention du gouvernement, mais il faut maintenant que cela se traduise dans les textes pour que l'on puisse en sentir les effets sur le terrain.

« Le point faible du texte engagement et proximité, c'est le caractère très limité des réponses qu'il propose. »